



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102172</b>	<b>De M. Franck Marlin ( Les Républicains - Essonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Transports
<b>Rubrique &gt;</b> transports aériens	<b>Tête d'analyse &gt;</b> aéroport d'Orly	<b>Analyse &gt;</b> nuisances sonores et atmosphériques. couloirs aériens.
Question publiée au JO le : <b>24/01/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Franck Marlin alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur le respect des trajectoires des aéronefs et plus particulièrement concernant le couloir aérien pour les arrivées des avions en provenance du Sud-Est à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'Est. Depuis plusieurs années, avec les experts en aéronautique du Parc naturel du Gâtinais français, cette problématique fait l'objet de rencontres régulières avec le directeur de la DGAC. En juillet 2016, des critères avaient ainsi été définis avec la DGAC pour des objectifs d'altitude aux différents points de la trajectoire. Parallèlement, en partenariat avec des collectivités locales, le PNR a fait installer des équipements spéciaux, appelés *trackers*, qui effectuent des relevés d'altitude et les enregistrent. Or force est de constater qu'à la lumière des données recueillies entre septembre et décembre 2016, les objectifs fixés ne sont pas respectés. Aucune amélioration n'a été enregistrée, pire encore, la situation s'est très largement dégradée. La colère des habitants des territoires survolés et celle des élus locaux est à son comble. Cette indifférence est profondément choquante car les démarches constructives entreprises semblent s'avérer inutiles voire volontairement ignorées. Or il a été démontré à plusieurs reprises qu'il était possible d'améliorer la situation ainsi dénoncée, en relevant par exemple les altitudes ou en proposant des *profile descent*. Face à ce constat accablant, qui conduit à une impasse, il lui demande s'il entend se saisir pleinement de cette problématique qui ne peut décemment perdurer au regard des enjeux majeurs qu'elle soulève en matière de sécurité publique et de protection du cadre de vie, notamment en termes de nuisances sonores et de pollution atmosphérique.